

Samedi 22 Juin 2013

Les Défis Actuels du Renseignement Intérieurs en France

Après les 2 commissions parlementaires (Urvoas et Cavard) qui ont travaillé sur la mission de Renseignement en France et viennent de rendre leur travail et leurs conclusions (elles ont questionné un certain nombre de personnes parmi lesquels des responsables actuels et anciens des services, dont moi-même)

Après le nouveau livre blanc sur la Sécurité et la défense qui vient de sortir, 6 ans après le précédent qui avait érigé la mission « Connaître et anticiper » en objectif majeur,

Après l'affaire Merah qui a secoué et mis en cause certains services, essentiellement la DCRI,

Au lendemain du discours du Ministre de l'Intérieur, Manuel Valls, qui vient de prendre des décisions dont la création d'une DGSI (Direction Générale de la Sécurité Intérieure) qui devrait remplacer dans plusieurs mois la DCRI,

Il est intéressant d'examiner au plan du Renseignement Intérieur, les problématiques et les défis actuels.

A cet égard la lecture de l'audition le mardi 26 février du Directeur de la DCRI, Patrick Calvar, par la Commission de la Défense Nationale et des Forces Armées de l'Assemblée Nationale est particulièrement intéressante

J'y ajouterai quelques remarques personnelles.

I – Historique

A- Définitions

Pendant des décennies les Renseignement Intérieur c'était :

- Les Renseignement Généraux (une spécificité française) qui existaient depuis longtemps , avaient une très large palette de préoccupations, et que les préfets territoriaux appréciaient particulièrement. Ils étaient très bien implantés sur le territoire. Ils comptaient 3900 personnes environ.
- La DST (Direction de la Surveillance du Territoire) créée en novembre 1944, à la libération (il existait avant-guerre un simple Contrôle Général. Elle est un héritage du BCRA de Londres et elle a repris en grande partie les méthodes et le formalisme du service intérieur anglais, le MI5.

La DST, à la différence des Rgx , avaient des attributions bien particulières (lutte sur le Territoire National contre les menaces étrangères contre les intérêts fondamentaux de la nation . Elle était de ce fait concentrée sur Paris et moins bien implantée sur le territoire

Il lui est arrivé dans le passé de « ratisser plus large » (subversion, événements de mai 1968 et même Terrorisme Intérieur), avec en 1973 une dérive qui va pendant des années ternir son image : l'affaire des micros du Canard Enchaîné.

Ses attributions ont été cadrées depuis (Décret de 1982, circulaire Franceschi en 1984. Ses effectifs en 2008 étaient de 1800 personnes environ.

Les Rgx n'avaient pas de compétence judiciaire (sauf Police des courses et jeux) , tandis que la DST était un service de police judiciaire spécialisé

B- Les missions de l'ex DST au cours du temps

-Le Contre-Espionnage Intérieur a été la mission principale et « hégémonique » pendant toute la guerre froide, sauf quand le pays a connu des circonstances exceptionnelles (Guerre d'Algérie qui a mobilisé l'essentiel des forces du service en Algérie et en Métropole pendant 8 ans).

Une affaire de CE offensif à l'extérieur a été traitée par la DST à titre exceptionnel et en raison de son caractère très particulier, c'est Farewell (1979-1982 / recrutement et manipulation d'un colonel de KGB) -voir récent livre de R. Nart et J. Debain.

-La Défense Economique était à l'époque un prolongement de la mission CE.

-Le Terrorisme International, qui apparait au tout début des années soixante-dix et même un peu avant. Notre pays sera l'un des plus visés, tant à l'étranger (le plus spectaculaire a été l'attentat suicide commis en 1983 contre le cantonnement des parachutistes français à Beyrouth) que sur le sol national. (Citons les attentats dans les lieux publics de Paris en 1985 et 1986).

De nombreux démantèlements seront opérés pendant cette période et beaucoup de matériels saisis

La chute du mur de Berlin tombe bien pour des services comme le nôtre (les services extérieurs avaient quant à eux peur d'être désormais sous employés et d'être amputés d'une partie de leurs moyens) .

En effet cela devait nous permettre, pensions nous, de mieux couvrir un terrorisme d'un type nouveau) et en pleine expansion qui exigeait davantage de ressources humaines pour lutter effacement

-Pourtant le CE devenu Contre Ingérence restera et reste toujours une mission importante, qui s'est d'ailleurs diversifiée (Il n'a plus d'ennemi privilégié mais des pays que l'on doit empêcher d'abuser (USA en 1995, Chine etc..., et toujours Russie)

-La Défense économique devient Intelligence Economique, où les services inséreurs jouent un rôle important et incontournable (DST mais aussi RGX, voire les services de Police Territoriale et la Gendarmerie)

-La lutte contre la Prolifération des armes de destruction massive devient une mission à part entière pour un service intérieur comme la DST (Irak, Iran, Lybie, Syrie..)

- Les enquêtes sur les compromissions de documents et d'informations classifiés

-La lutte contre les menaces contre les communications d'intérêt national, qui existait déjà (PCR/ Police des Communications Radio Electriques) monte « en puissance » avec le développement des TIC.

Pour revenir au Terrorisme International, il change de nature au début des années quatre-vingt-dix, avec les évènements qui se produisent en Algérie après la rupture du processus électoral et qui vont avoir des répercussions dans notre pays (43 français seront assassinés en Algérie au cours de la décennie , un avion d'Air France sera

détourné en 1994 et une vague d'attentats à la bombe contre des lieux publics seront commis en 1995 sur le territoire national .

Ce Terrorisme devient systématiquement d'inspiration djihadiste

Les terroristes sont de plus souvent des petits groupes, souvent inorganisés, et de plus en plus des individus isolés.

Des jeunes sont de plus en plus attirés par les zones de combat et d'entraînement à l'étranger (Afghanistan, Bosnie, Tchétchénie, Irak, Somalie, Sahel, Yémen et maintenant Syrie).

Ceux qui reviennent y ont appris des techniques que certains vont mettre en œuvre en vue de commettre des attentats.

Désormais, d'ailleurs, il n'est même plus besoin de se rendre sur place puisqu'on trouve tout sur Internet.

D'ailleurs la principale revue djihadiste actuelle réalisée en anglais au Yémen, « El Inspire » conseille aux activistes de veiller à rester chez eux pour ne pas être détectés par la « surveillance internationale ».

Il est désormais nécessaire de couvrir au plus près le sol national afin de détecter les jeunes potentiellement dangereux. C'est extrêmement difficile (beaucoup d'autres pays sont dans notre cas).

Il faut donc disposer pour faire face d'un dispositif adéquat, et ceci dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint.

II- Un Dispositif de Renseignement pas satisfaisant

- **Pas de communauté réelle du Renseignement, pourtant réclamée par tous depuis longtemps**
Pas de directives réelles. Parfois un plan de Renseignement mais jamais contraignant
Un SGDN (Secrétariat Général de la Défense Nationale) dépendant du Premier Ministre et qui fait ce qu'il peut (groupes de projets réunissant les divers services...)
Un CIR (Comité Interministériel du Renseignement) « armé » par le SGDN et qu'on ne réunit pas régulièrement !!

- Une concurrence dommageable entre la DST et les RGX dans plusieurs domaines, à commencer par la lutte contre le terrorisme, mais aussi parfois dans celui de l'Intelligence Economiques (meilleure implantation locale des RGX).
La DST ne s'occupe plus depuis 1984 du Terrorisme Interne (Circulaire Franceschi), alors que les RGX qui suivent les communautés étrangères « à risques » s'intéressent au Terrorisme International, surtout avec les profils de plus individualisés et auto recrutés des individus concernés.
Les deux services, bien que faisant tous les deux partie de la Police Nationale, ne se parlent pas assez, avec des inconvénients notables comme conséquence.
Un DGPN (Directeur Général de la Police Nationale) a même dit qu'il ne voyait pas comment tracer une frontière entre les attributions de chacun dans le domaine de la Lutte contre le Terrorisme.
- Pas de cadre juridique pour encadrer le Renseignement et ses activités. En réalité peu ou pas de protection pour ceux qui exercent ce métier.
- Pas de contrôle parlementaire véritable. Une délégation parlementaire au Renseignement a été instituée depuis 2007 mais ses pouvoirs sont inexistantes

III- Les Réformes de 2008

- Création avec le Livre Blanc d'une véritable Communauté du Renseignement dépendant de la Présidence de la République et composée de 6 services :
 - < trois dépendant du Ministère de la Défense, La DGSE (service extérieur), la DPSD (Sécurité de la Défense) , la DRM (Renseignement Militaire)
 - < deux du Ministère des finances, TRACFIN et DRNED (Renseignement et Enquêtes Douanières
 - < Un du Ministère de l'Intérieur, la DCRI

Avec un Conseil National du Renseignement (CNR) et un coordonnateur permanent rattaché à la Présidence, une Académie du Renseignement (pour créer une véritable culture commune), un SGSDN/ Secrétariat Général de la Sécurité et de la Défense Nationale (ancien SGMN) avec des attributions redéfinies.

Il était prévu qu'une loi sur le Renseignement devra être prise.

- **Suppression de la DST et des RGX et création d'un nouveau service, la DCRI, dépendant comme ses prédécesseurs de la DGPN.**

Il regroupe l'ensemble de la DST soit 1800 personnes environ, et la partie des RGX traitant de questions de Sécurité Nationale (Terrorisme Interne, Extrémisme, Intelligence Economique) soit 1500 personnes (sur 3900).

Le nouveau service ,basé à Levallois Perret, doit mettre en commun les points forts respectifs des anciens et notamment être plus présent sur le territoire national que l'ex DST

La Préfecture de Police de Paris garde son service spécialisé qui devient, Direction du Renseignement de la PP.

Les effectifs restant des ex RGX forment une nouvelle Sous-Direction de la Sécurité Publique (Police Territoriale), la Sous-Direction de l'Information Générale (SDIG). Elle est implantée dans l'ensemble des départements avec un effectif de 1500 personnes environ au départ.

Elle est chargée du renseignement de proximité.

- **Un rapprochement se dessine entre la DCRI et la DGSE : établissement d'une plateforme commune notamment sur le plan technique, échange de responsables (un des 2 directeurs adjoint du premier devient directeur du renseignement dans le second, tandis qu'un chef de service du second devient sous-directeur dans le premier**

IV- Ce qui ne va toujours pas

-La création de la SDIG n'a pas été pensée, d'où un sentiment « d'abandon » au niveau du personnel, alors que certains voudraient la recréation des RGX par ce biais

La Sécurité Publique ne s'est pas assez investie et n'a pas compris l'intérêt qu'elle pouvait tirer de cette nouvelle mission.

La « composante » gendarmerie n'a pas été été vraiment prise en compte alors que dans les zones géographiques où elle exerce, elle recueille des renseignements de proximité.

Or maintenant (depuis janvier 2010) elle est rattachée au Ministère de l'Intérieur

Pendant ce temps, les menaces de proximité continuaient à se développer (criminalité organisée, violences urbaines, terrorisme avec ce que certain nomme « les loups solitaires »)

- **La « remontée » des renseignements de base vers la DCRI n'était pas bien assurée dans le domaine du terrorisme.**
- **Pour mémoire la situation de la PP est paradoxale (Pourquoi une telle situation particulière..)**
- **La DCRI (3200 personnes) et la SDIG n'ont pas reçus de moyens, notamment en personnels, alors que la DGSE s'est vu affecter 700 personnels en 5 ans (2008 à 2013). De plus, à la différence du Service Extérieur), la DCRI, n'ayant pas d'autonomie financière, ne peut pas recruter les spécialistes dont elle besoin, ce qui devient de plus en plus nécessaire avec la complexification croissante des tâches.**
- **Les limites de la Législation antiterroriste (voir affaire Merah)**

V – L'affaire Merah (Mars 2012)

Par-delà l'aspect polémique, elle a paradoxalement fait bouger les choses

Développement sur cette affaire..... (Voir mon article fin Avril dans le blog « Esprit Corsaire » « Laisser travailler la DCRI »

VI- Les 2 commissions parlementaires et le discours de Manuel Vals ,Ministre de l'Intérieur le 17 Juin 2013

On peut constater que dans une large mesure on a tenu compte de nos préoccupations et observations.

- **La DCRI va devenir une Direction Générale ayant le même statut que la DGSE, donc à même de recruter ailleurs que dans la Police, c'est çà dire des spécialistes. 431 personnels supplémentaires pourront être ainsi engagés.**

Le principal noyau restera policier car, et cela nous est envié à l'étranger, c'est essentiellement une mission d'investigations.

Elle quittera la DGPN et sera sous tutelle directe du Ministre de l'Intérieur, comme la DGSE à la Défense

- **La SDIG deviendra un SCRT (Service Central de Renseignement Territorial) dépendant d'un second directeur adjoint de la Direction de la Sécurité Publique. Le Ministre a indiqué des pistes à suivre pour monter le dispositif qui intégrera bien sur la Gendarmerie.**
- **Assurer une bonne articulation entre les services spécialisés (DCRI) et les capteurs de terrain (essentiellement le SCRT). D'ores et déjà une expérience est en cours depuis plusieurs mois par détachement au plan central et territorial (Zones et régions) de gens de la DCRI dans les SDIG)**

A noter l'excellence depuis longtemps des remontées de renseignement venant de l'Administration Pénitentiaire

- **Au plan global de la communauté du Renseignement**

< Création d'une Inspection Générale des Services

< Créer un véritable contrôle parlementaire

< Faire une loi sur le Renseignement..

VI- Les problèmes restant à résoudre

A mon avis, la communauté du Renseignement ne doit pas changer de périmètre et inclure le future SCRT. Il faut trouver des moyens de faire autrement pour gérer au mieux les relations entre celle-ci et elle.

Monter un dispositif SCRT satisfaisant et jouant bien son rôle de capteur de terrain au profit de sa direction d'emploi et des directions spécialisées (c'est-à-dire pas seulement la future DGSI mais aussi la PJ (Police Judiciaire), PAF (Police aux Frontières)..

Bien intégrer la Gendarmerie qui bien que placée désormais au Ministère de l'Intérieur constitue une direction générale indépendante.

Les services de renseignement doivent pouvoir disposer du droit sous un contrôle strict (Inspection ?.) de procéder à des recherches intrusives, comme cela existe notamment en Grande Bretagne et aux USA, notamment dans le domaine de l'internet qui est une préoccupation grandissante sur l'ensemble du spectre et bien entendu dans le domaine de la lutte contre le Terrorisme.(beaucoup des affaires récentes réalisées découlent de la surveillance de la Toile..)

La future DGSI comme la DGSE, Trac fin et la DRNED doivent dans la mesure de leurs moyens apporter leur pierre à la lutte contre la criminalité organisée (Trafic d'armes..)

Concernant encore la DGSI, il faudra bien gérer tout ce qui concerne le personnel policier (actuellement trop grande mobilité qui nuit au développement d'une culture du Renseignement)

- Quid de la gestion des capacités judiciaires qui doivent à mon avis subsister..
- Les commissions parlementaires se sont beaucoup appesanties sur la DCRI mais peu sur la DGSE , ?!
Or la Communauté du Renseignement est trop déséquilibrée entre une DGSE tentaculaire et les autres services.
Pour assurer une meilleure efficacité et une égalité entre les « clients » potentiels dont les services de police et autres doivent faire partie, il faut comme au Grande Bretagne (GCHQ) créer enfin un service unique et indépendant de recueil du renseignement technique.
Pourquoi est-ce possible à l'étranger et pas en France
Les plates-formes communes c'est bien mais ce n'est pas la solution
Il est vrai qu'en France, il est quasiment impossible de faire des réformes à froid ;

La lutte contre le Terrorisme

C'est essentiellement dans sa dimension actuelle un problème de société doublé d'une dimension de géo politique internationale

Les services et la Police ne peuvent pas gérer ces questions à eux seuls

Les autorités musulmanes doivent pour leur part apporter leur aide et se « mouiller »

Il y va de l'image de l'Islam en France

Les autorités des Pays européens doivent réfléchir avant de s'engager vis-à-vis des pays du printemps arabe

Et surtout faire une politique de communication digne de ce nom, notamment après tel ou tel évènement.

Chiffres

- (Déclarations du Directeur de la DCRI devant la commission de la Défense Nationale)

De 2008 à 2013

272 interpellations

121 déférés

76 écroués

-A noter plus généralement que de Décembre 1996 (dernier attentat relevant du Terrorisme International sur le sol français/ bombe à la station Port Royal) à Mars 2012 (Affaire Merah) aucune action n'a été commise, mais au prix d'une soixantaine de neutralisations judiciaires d'équipes et (ou) d'individus projetant ou préparant des actions, soit environ 1000 personnes interpellées.

Divers (Déclarations de P Calvar Directeur de la DCRI)

88 implantations DCRI

3200 personnels

170 liaisons extérieures